

B⁵ 14

—

60775

L E T T R E

DES DÉPUTÉS

DE LA PROVINCE DU NORD

DE SAINT-DOMINGUE,

A MESSIEURS LES CITOYENS

DES DISTRICTS DU PORT-AU-PRINCE;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 13 Octobre 1790



MESSIEURS, CHERS FRÈRES ET AMIS,

Votre situation critique a vivement affecté les membres de la députation de la province du Nord; elle s'est appliquée sérieusement à rechercher la source de vos maux, pour en découvrir le remède; elle croit y avoir réussi. Amis, écoutez-nous avec un desir aussi sincère de recouvrer la paix, que nous avons de contribuer à vous la rendre.

Vos principaux griefs sont renfermés dans ce petit
Procès-verb. N°. 440.

A

nombre d'objections que nous avons recueillies, tant au milieu de vos assemblées, que de la bouche de vos principaux membres.

Pourquoi *M. le général se déclare-t-il contre nous ? Pourquoi nous fait-il la guerre ? Pourquoi une partie de nos concitoyens se joint-elle aux troupes pour nous accabler ?* Voici, messieurs & chers frères, la solution de ce grand & terrible différend, qui n'existeroit pas si vous l'aviez bien connu. Vous juriez de toutes vos forces, & certainement de tous vos cœurs, que vous vouliez rester fidèles à la nation, à la loi & au roi ; mais en même-temps vous étiez fidèles & attachés aux opérations de l'assemblée coloniale & de votre comité, ennemis déclarés de la nation, de la loi & du roi. Vous paroissez douter encore de cette fatale vérité, parce qu'on vous a caché ou falsifié les décrets de cette assemblée séditeuse. Vous demandez que l'on vous prouve ses entreprises téméraires ; mais, messieurs, il faudroit vous retracer, presque sans exception, tous ses travaux ; un seul de ses principes vous les peindra tous. Personne de vous n'ignore ni ne conteste, sans doute, cette base de la constitution qu'elle s'est faite le 28 Mai, par laquelle elle se déclare LÉGISLATIVE, voilà son principe fondamental, & c'est ce principe que nous avons en horreur. Tout ce qu'elle a fait depuis a été & doit être conséquent à cette déclaration : voilà ce que nous voulons punir.

Vous avez encore demandé, messieurs, quel droit

la province du Nord avoit de dissoudre, par la force, l'assemblée coloniale, sans la participation des autres provinces: Nous vous répondons que nous les y avons invitées; mais que si elles ne veulent pas y concourir, nous y travaillerons seuls, par le droit incontestable que chacun a de poursuivre la destruction de quiconque médite la sienne, & que pour nous *destruction* ou *esclavage* sont une même chose; nous y sommes encore déterminés par la nécessité de prévenir l'ennemi public avant qu'il acquit assez de forces par l'intrigue & la séduction, pour nous asservir à son pouvoir despotique; enfin, par la certitude d'être approuvés de la nation françoise notre mère commune, dont nous soutenons les droits outragés par cette criminelle coalition. Eh! pouvez-vous croire, messieurs, que les habitans d'une province entière fussent assez fous pour se disputer l'honneur de coopérer à cette grande entreprise, au péril de leur vie, si le danger de l'asservissement ne lui paroïssoit pas inévitable.

Voilà, messieurs & chers amis, des idées nouvelles sans doute pour vous; vos guides sont bien coupables de vous les avoir laissé ignorer, puisque c'est de-là que viennent tous vos maux; en effet, n'est-il pas affreux pour vous de voir une partie de vos concitoyens, mieux instruits de la vérité, obligés de se séparer de vous, & la loi françoise à la main, sommer M. le général de leur prêter l'appui du pouvoir exécutif pour le maintien de cette loi,

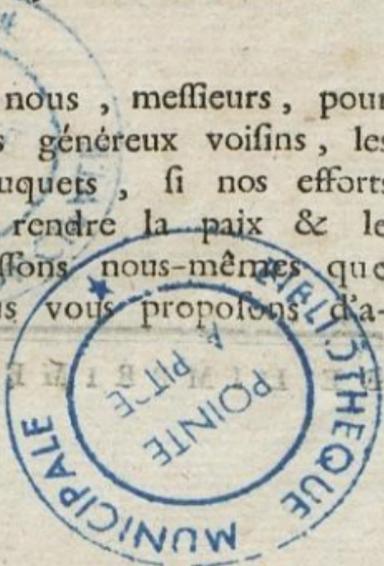
& par une conséquence nécessaire contre votre comité anti-national, contre vous-mêmes, infortunés citoyens, assez abusés pour vouloir le maintenir. Oh ! combien cette aveugle attachement vous a été funeste ! Combien il doit en coûter à vos cœurs, bons François sans doute, que ce soit comme ennemis de la nation françoise qu'on ait pu vous poursuivre ! Quelle haine ne devez-vous pas concevoir contre une assemblée qui vous procure de si grands maux & un si douloureux affront ! Enfin, quels regrets seront les vôtres, lorsque vous concevrez que, bien loin d'être opprimés, vous auriez joui de tout l'honneur, de toute la dignité qui appartient à un Peuple sage, si vous aviez été assez bien conseillés pour vous couvrir de l'étendard national, en abjurant la criminelle association de Saint-Marc ! Alors votre caractère françois n'étant plus équivoque, quiconque auroit déployé contre vous des forces militaires, se seroit rendu coupable du crime de lèse-Nation.

Mais, messieurs, tout n'est pas désespéré, hâtez-vous de faire votre profession de foi, & vous rentrerez aussi-tôt dans tous vos droits. Ne vous y trompez pas cependant ; ce ne sont plus ces paroles *de fidélité à la nation, à la loi & au roi*, que l'assemblée de Saint-Marc a su rendre vaines à force de les profaner, qui peuvent attester désormais votre croyance : si vous ne reconnoissez pas la forfaiture de l'assemblée de Saint-Marc, vous l'approuvez ; si vous l'approuvez,

vous n'êtes plus françois. Défavouez-la hautement ; vous reprenez votre caractère ; vous recouvrez le calme & la paix.

Voilà , messieurs , chers frères & amis , le point fondamental où vous devez vous rallier. N'allez point vous égarer dans ces idées ennemies de votre repos & de votre bonheur ; ces idées de haine ou de crainte que vous inspirent les noms de *Corporations* , de *Poufs* , de *Pompons* , & autres choses semblables. Remplissez cette première condition , nécessaire à votre bonheur autant qu'à votre sûreté , remplissez-la sincèrement & de bonne foi , & nous osons vous promettre que tous les sujets de mécontentement , quels qu'ils soient , disparaîtront à l'instant. Nous allons plus loin ; & , si vous étiez trompés dans votre attente , lorsque vous vous serez revêtus de tous les caractères nationaux & pacifiques des bons citoyens , interpellez notre députation ; quel que part qu'elle se trouve , elle fera , ainsi que la province que nous représentons , votre conseil & votre appui.

Quelle satisfaction pour nous , messieurs , pour notre province & pour vos généreux voisins , les députés de la Croix-des-Bouquets , si nos efforts communs pouvoient vous rendre la paix & le bonheur dont nous ne jouissons nous-mêmes que par les principes que nous vous proposons d'adopter.



Nous avons l'honneur d'être , avec un fraternel
& sincère attachement ,

MESSIEURS ET AMIS ,

Vos très-humbles & très-
obéissans serviteurs ,

Les députés de la province du Nord.

Signé , BOUYSSOU , GAUVAIN , COUET DE
MONTARAND , & CHESNEAU DE LA MÉGRIÈRE ,
commisaires de l'assemblée provinciale; DE LA CORÉE,
pour le corps des grenadiers; FADEVILLE , pour le
corps des dragons; BRARD , pour le premier batail-
lon; PAILLIEUX , pour le deuxième bataillon; DE
LA CHAISE , pour le corps des volontaires, HAR-
DIVILLER , pour le corps des mulâtres; DE PONT-
LEVOYE , pour le corps des nègres libres; CAR , pour
les commisaires de Rade.



DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



